

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 8 janvier 2024 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 4 décembre 2023
 - 3.2 Procès-verbaux du 11 décembre 2023
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de document
 - 5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires d'une élue
6. Période de questions réservée au public
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu – Demande de contribution – Grande consultation 2030
 - 7.2 Ville de Marieville – Demande d'appui – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Réhabilitation de l'aréna Julien-Beauregard
 - 7.3 Clinique Médicale du Collège – Versement de la contribution 2024
 - 7.4 Les Enfants de l'Opéra – Demande d'aide financière
8. Avis de motion, dépôt et adoption de règlement
 - 8.1 Adoption du règlement 2023-358 modifiant le règlement de zonage 2018-242 concernant le niveau du rez-de-chaussée et des ouvertures des bâtiments principaux
 - 8.2 Avis de motion et dépôt de règlement no. 2024-362 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier la liste des zones de stationnement interdit
9. Incendie
 - 9.1 Embauche de quatre pompiers temps partiel
10. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
11. Période de questions réservée au public
12. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Sylvain Dansereau propose l'ouverture de la séance, sous la présidence de du maire, M. Guy Adam, à 20h.

Sont présents : Monsieur Guy Adam, maire;
 Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district no. 1;
 Madame Marielle Farley, conseillère au district no. 2;
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district no. 3
 Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district no. 4;
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district no. 5;
 Madame Isabelle Robert, conseillère au district no. 6.

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

4 personnes assistent à la séance.

24-01-4955

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-01-4956

Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 tel que soumis.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-01-4957

Adoption des procès-verbaux du 11 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter les deux (2) procès-verbaux des séances extraordinaires du 11 décembre 2023 tel que soumis.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-01-4958

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 8 janvier 2024 au montant de **135 642.78\$**;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 8 janvier 2024 pour un montant total de **295 303.70\$** incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 26 novembre au 30 décembre 2023 au montant de **90 786.22\$**.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Vote pour : 6

Vote contre :

Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire d'une élue

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale, Madame Kathia Joseph dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires de l'élue suivante :

- Mme Marie-Danielle Trudel

PÉRIODE DE QUESTIONS

Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu – Demande de contribution – Grande consultation 2030

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

24-01-4959

Ville de Marieville – Demande d'appui – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Réhabilitation de l'aréna Julien-Beauregard

CONSIDÉRANT QU' en juin 2019, la ville de Marieville a dû reprendre pour des raisons financières notamment le non-paiement de plusieurs fournisseurs, l'Aréna Julien-Beauregard qui était détenu par l'organisme à but non-lucratif (OBNL), Centre sportif Rouville (CSR), qui en assurait les opérations;

CONSIDÉRANT QUE l'un de ces fournisseurs, étant Hydro-Québec, cette dernière a coupé l'alimentation en électricité du bâtiment au mois d'août 2018, à quelques jours du lancement des activités régulières de l'Association de hockey mineur de Rouville et du Club de patinage artistique Saint-Césaire (CPA St-Césaire);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Marieville a dû assumer les montants en souffrance dus par le Centre sportif Rouville (CSR) à Hydro Québec afin de permettre l'alimentation électrique du bâtiment et le maintien des activités de l'Aréna Julien-Beauregard;

CONSIDÉRANT QU' en raison de problèmes financiers majeurs, Centre sportif Rouville (CSR) a déclaré faillite;

CONSIDÉRANT QU' étant donné la faillite de Centre Sportif Rouville, la Ville de Marieville a dû acquérir l'Aréna Julien-Beauregard au mois de juin 2019 afin de pouvoir continuer d'offrir le service d'un aréna aux citoyens, aux associations et aux différentes ligues et écoles de hockey;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des problèmes financiers de Centre sportif Rouville (CSR), l'Aréna Julien-Beauregard a souffert d'un sous-investissement important qui a compromis l'état du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' un bilan de santé de l'Aréna Julien-Beauregard a été réalisé en 2021 par la firme Maxxum Gestion d'actifs, lequel bilan a conclu à la nécessité d'effectuer des investissements importants afin d'assurer la réhabilitation du bâtiment et en prolonger sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE plus de 70 % des heures d'utilisation de l'aréna Julien-Beauregard sont allouées aux activités sportives régionales des deux associations sportives régionales soit l'Association de hockey mineur de Rouville et le Centre de patinage artistique Saint-Césaire (CPA St-Césaire);

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des municipalités de Marieville, Richelieu, Saint-Césaire, l'Ange-Gardien, Rougemont, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Paul-d'Abbotsford, Mont Saint-Grégoire et Saint-Mathias sont associés à l'Association de hockey mineur de

Rouville et au Centre de patinage artistique Saint-Césaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Marieville a présenté le projet de réhabilitation de l'Aréna Julien-Beauregard situé à Marieville dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu que la municipalité de Rougemont appuie la demande de subvention déposée par la Ville de Marieville dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) pour le projet de réhabilitation de l'Aréna Julien-Beauregard.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-01-4960

Clinique Médicale du Collège – Versement de la contribution 2024

CONSIDÉRANT QUE la Clinique médicale du Collège par le biais de la Fondation Collège Santé, adresse au conseil municipal une demande de contribution pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution 23-07-4806 laquelle confirmait sa participation à la clinique pour les années 2024 à 2028;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de verser la contribution 2024 à la Clinique, soit un montant de 18 270\$ représentant 6.30\$ par citoyen.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-01-4961

Les Enfants de l'Opéra – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Enfants de l'Opéra adresse au conseil municipal une demande de soutien financier de 500\$ pour leurs activités 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour mission de soutenir le développement du plein potentiel des enfants de 4 à 17 ans à travers l'art, l'éducation, le sport et la santé, contribuant ainsi à bâtir leur confiance et leur estime de soi;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de verser un montant de 250\$ à la Fondation « Les Enfants de l'Opéra ».

Vote pour : 6

Vote contre :

24-01-4962

Adoption du règlement 2023-358 modifiant le règlement de zonage 2018-242 concernant le niveau du rez-de-chaussée et des ouvertures des bâtiments principaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier les dispositions relatives à la hauteur des niveaux de plancher des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de classer les constructions et les

usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion dûment donné le 6 novembre 2023 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le même jour;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a communiqué à la population la tenue d'un registre des oppositions tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (LAU) pour toute modification réglementaire sujette à l'approbation référendaire le 14 décembre 2023 et qu'aucune demande n'a été reçue;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et le règlement était disponible au public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le règlement no. 2023-358 modifiant le règlement de zonage no.2018-242 concernant les niveaux de plancher des immeubles, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 6

Vote contre :

24-01-4963

Avis de motion et dépôt de règlement no. 2024-362 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier la liste des zones de stationnement interdit

Madame Isabelle Robert, conseillère, donne l'avis de motion relativement au règlement 2023-362 modifiant le règlement 2022-322 concernant la circulation et le stationnement afin de modifier la liste des zones de stationnement interdit qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2023-362. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

24-01-4964

Embauche de quatre pompiers temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Rougemont est en manque d'effectifs;

CONSIDÉRANT QUE suite à un processus de sélection, quatre (4) candidats ont été retenus pour intégrer la brigade;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'embaucher à titre de pompiers à temps partiel pour une période de probation d'un an : Mariane Boisvert Valencia, Jonathan Brault et Jean-Sébastien Guay et pour une période de probation de 6 mois : Richard Jr. Robert, ce dernier ayant toute la formation requise pour intégrer le SSI.

Vote pour : 6

Vote contre :

PÉRIODE DE QUESTIONS

24-01-4965

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée certifie qu'au meilleur de ma connaissance, des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat,

Ce 9^e jour de janvier 2024.

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et greffière-trésorière

Guy Adam
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et
greffière-trésorière

PROJET